

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien à l'agriculture biologique dans les Hauts-de-France Question écrite n° 15589

Texte de la question

M. Benjamin Saint-Huile attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au sujet du soutien renforcé aux agriculteurs et particulièrement à ceux de la région des Hauts-de-France, durement touchés par les évènements climatiques des derniers mois. Alors qu'une aide rapide et conséquente est plus que jamais nécessaire aux paysans, beaucoup ne peuvent aujourd'hui en bénéficier. En effet, les aides sont soumises au système « de minimis », excluant de fait de nombreuses fermes sinistrées. Ce système européen plafonne à 20 000 euros sur les 3 années glissantes le montant des aides allouées. Or certains agriculteurs ont déjà perçu des aides « de minimis » au cours des trois dernières années, pour faire face notamment à la tempête Eunice en 2023, dans le cadre des aides régionales à l'installation ou le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique. Le plafond étant atteint, l'aide « de minimis » n'est pas perçue. Cette restriction n'est pas acceptable, dans un contexte de grandes difficultés pour les agriculteurs et à l'heure où le soutien à l'agriculture biologique doit être une priorité. C'est pourquoi au vu de la gravité de la situation pour les agriculteurs, il souhaite l'interroger sur la possibilité de retirer les aides d'urgence à la trésorerie soient retirées du système « de minimis ».

Données clés

Auteur : M. Benjamin Saint-Huile

Circonscription: Nord (3e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 15589

Rubrique: Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire **Ministère attributaire** : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>27 février 2024</u>, page 1330 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)